



Un revendeur automobile doit-il fournir une facture ?

Par **solans**, le **09/04/2008** à **18:07**

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule de société par un intermédiaire auprès d'un revendeur.
Puis-je exiger une facture acquittée de mon achat ?

Le prix de vente est supérieur au prix Argus.
Je n'ai pas encore la carte grise.
Puis-je encore contester cette vente ?

d'avance merci. Christian

Par **gloran**, le **23/04/2008** à **15:44**

Vous dites tout et son contraire :

- vous voulez obtenir une facture pour une vente réalisée (prix payé, chose livrée),
ouo :
- vous voulez annuler une vente ?

Si vous avez signé un contrat ou bon de commande, vous ne pouvez plus annuler sauf clause particulière (tel qu'une clause suspensive liée à l'obtention d'un prêt par exemple).